

Exposition sur le PADD du 17 février au 14 mars 2009

- Terrasse de la Maison des Associations Gervaisiennes
3, place Anatole-France : du lundi au vendredi de 9 heures à 23 heures, et le samedi, de 13 h 30 à 19 heures.
- Centre commercial Babylone : vendredi 6 mars,
de 17 heures à 19 h 30 (expo temporaire).
- Marché couvert : samedi 7 mars, de 10 heures à 13 heures
(expo temporaire).

Venez nombreux !

Un registre sera mis à votre disposition afin de recueillir vos suggestions et vos observations.

Les prochaines étapes du PLU

Mai 2009 : arrêt du projet par le conseil municipal

De mi-septembre à mi-octobre 2009 : enquête publique

Début 2010 : approbation du PLU par le conseil municipal
et entrée en vigueur

Renseignements : service Urbanisme 01 49 42 73 24
Retrouvez le PADD sur www.villedupre.fr

Dessignons ensemble notre ville



L'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Après le volet diagnostic, la fin de l'année a été consacrée à la définition de notre projet de ville pour les 15 ans à venir : le PADD, qui constitue le deuxième volet du PLU.

Plusieurs ateliers et réunions ont été organisés par la Municipalité. Ces rencontres ont permis aux Gervaisiens d'alimenter l'élaboration du PADD sur des sujets comme le logement, le cadre de vie, les équipements, les déplacements ou les commerces...

Le PADD a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 15 décembre dernier. Il sera à la fois :

- **Un projet urbain** de qualité sur des secteurs structurants, tout en préservant l'identité particulière de la ville.
- **Un projet humain** qui veille à répondre aux attentes des Gervaisiens d'aujourd'hui et de demain.
- **Un projet durable** qui inscrit le développement durable au cœur de l'action et met en valeur le cadre de vie des habitants.

Ce document en expose les grandes lignes. Il vous permet de prendre connaissance des principales orientations du projet. Pour le découvrir dans sa globalité et faire part de vos observations et suggestions, je vous invite à venir visiter l'exposition qui se tiendra du 17 février au 14 mars à la Maison des Associations. Vous pouvez également consulter le diagnostic et le PADD sur www.villedupre.fr.

Gérard Cosme
Maire du Pré Saint-Gervais

Le PADD, c'est quoi ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue l'une des pièces du PLU qui expose le projet urbain global retenu pour la ville. Il définit les orientations pour les quinze années à venir sur l'ensemble du territoire communal.

Les trois axes du PADD

Mettre en valeur le cadre de vie

- Préserver, protéger et valoriser le patrimoine urbain et architectural de la ville.
- Conserver une diversité des formes urbaines dans la partie nord de la ville.
- Promouvoir une architecture contemporaine de qualité.
- Créer un « fil vert », un parcours végétalisé, à travers la ville.
- Conserver une part significative d'activités.
- Intégrer la démarche environnementale dans le programme de tous les projets d'aménagement.



Proposer des solutions d'avenir aux besoins des Gervaisiens

- Améliorer la qualité de l'habitat et diversifier l'offre de logements.
- Moderniser et diversifier les équipements présents sur le territoire.
- Maintenir et développer une offre commerciale variée dans un centre-ville redéfini.
- Donner la priorité aux circulations douces (piétons et cyclistes).



Favoriser l'ouverture du Pré Saint-Gervais

- Faciliter l'accès aux transports collectifs.
- Favoriser une réflexion intercommunale en matière de développement économique.
- Encourager l'accueil d'activités tertiaires.
- Permettre aux Gervaisiens d'accéder aux parcs et espaces verts des communes voisines.
- Mettre en réseau les équipements publics du Pré Saint-Gervais avec ceux des villes limitrophes.



7 orientations particulières d'aménagement

- cinq concernent la requalification ou la restructuration d'îlots (voir ci-dessous),
- une autre met en œuvre le « fil vert » ou parcours végétalisé,
- la dernière permettra d'assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de la ville.

Requalification des cinq îlots

L'îlot Danton

Cet îlot constitue le prolongement naturel du centre-ville. Un programme de requalification urbaine doit y être engagé, notamment la restructuration des espaces publics dans le souci de recréer une continuité commerciale.



L'îlot de l'église de la Sainte-Famille et du jardin Salvador-Allende

Ces îlots bénéficieront d'une restructuration urbaine, incluant notamment la requalification du square Salvador-Allende et la mise en valeur de l'église de la Sainte-Famille.



L'îlot de la rue Jean-Baptiste-Sémanaz et rue d'Estienne-d'Orves

Au cœur du centre-ville, cet îlot accueille aujourd'hui des activités. L'orientation particulière d'aménagement permettra d'affirmer son potentiel en matière de développement économique.



Le site de Guitel

Aménagement des anciennes usines Guitel : développer un projet mixte habitat-activités, en préservant la mémoire industrielle du site.



L'îlot de la Sécurité Sociale

Pour ce secteur, l'enjeu réside dans la mise en valeur et l'aménagement, d'une part, et la réhabilitation, d'autre part, de l'entrée de ville, en conservant l'identité urbaine.

